

# TROISTORRENTS-MORGINS

## INFORMATION

Février 2016 | Édition spéciale

## PROJET ÉOLIEN DE TROISTORRENTS

### MISE À L'ENQUÊTE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

#### UNE SOLUTION LOCALE...

**L**e Conseil municipal de Troistorrents soutient l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune, car les économies d'énergie et le développement de modes de production renouvelables constituent des solutions concrètes, propres et responsables dans le contexte environnemental et énergétique actuel. Le 15 décembre 2008, l'Assemblée primaire bourgeoise avait elle aussi accepté à l'unanimité de s'engager pour un projet éolien sur la commune.

Le site concerné par le projet - celui de La Chaux de Bellevue, sur les hauts de Morgins - est idéal pour accueillir un parc éolien. En effet, déclaré propice pour la production d'énergie éolienne par le Conseil d'Etat en 2012, ce plateau est éloigné des zones d'habitation. Le parc éolien aurait aussi un impact limité sur le paysage, d'autant que des pylônes à très haute tension sont d'ores et déjà présents sur les lieux. De plus, et c'est essentiel, les mesures de vent effectuées au cours des deux dernières années sont positives. Elles permettent d'envisager l'installation de 7 éoliennes qui produiraient l'équivalent de 44% des besoins en électricité des habitants, commerces, industries et remontées mécaniques de la commune.

#### ... ET APPROPRIÉE

Le projet développé par Romande Energie est un bon projet, sans quoi il n'aurait pas été validé par l'ensemble des services cantonaux concernés.

Le plan d'aménagement détaillé (PAD) sera présenté à l'Assemblée primaire bourgeoise et à la population, puis mis à l'enquête, avec un droit aux oppositions. Ce projet de parc éolien concernant l'ensemble de notre communauté, le Conseil municipal se réjouit que les citoyennes et les citoyens puissent s'exprimer.

Si le plan d'aménagement est validé au terme de cette première procédure, ce sera au tour du permis de construire du parc éolien d'être mis à l'enquête, également avec un droit aux oppositions. Le cas échéant, il appartiendra au Conseil municipal de Troistorrents de traiter les oppositions et, s'il le juge opportun, d'accorder le permis.

Précisons que la Commune et la Bourgeoisie de Troistorrents, propriétaire des terrains, seront toutes deux indemnisées annuellement pendant la durée de l'exploitation du site. Les montants qui seront versés à la commune pourront, par exemple, être utilisés à des fins énergétiques ou pour développer des projets dans



**Fabrice Donnet-Monay, Président**

les nouvelles énergies renouvelables au sein de notre communauté.

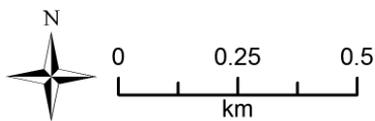
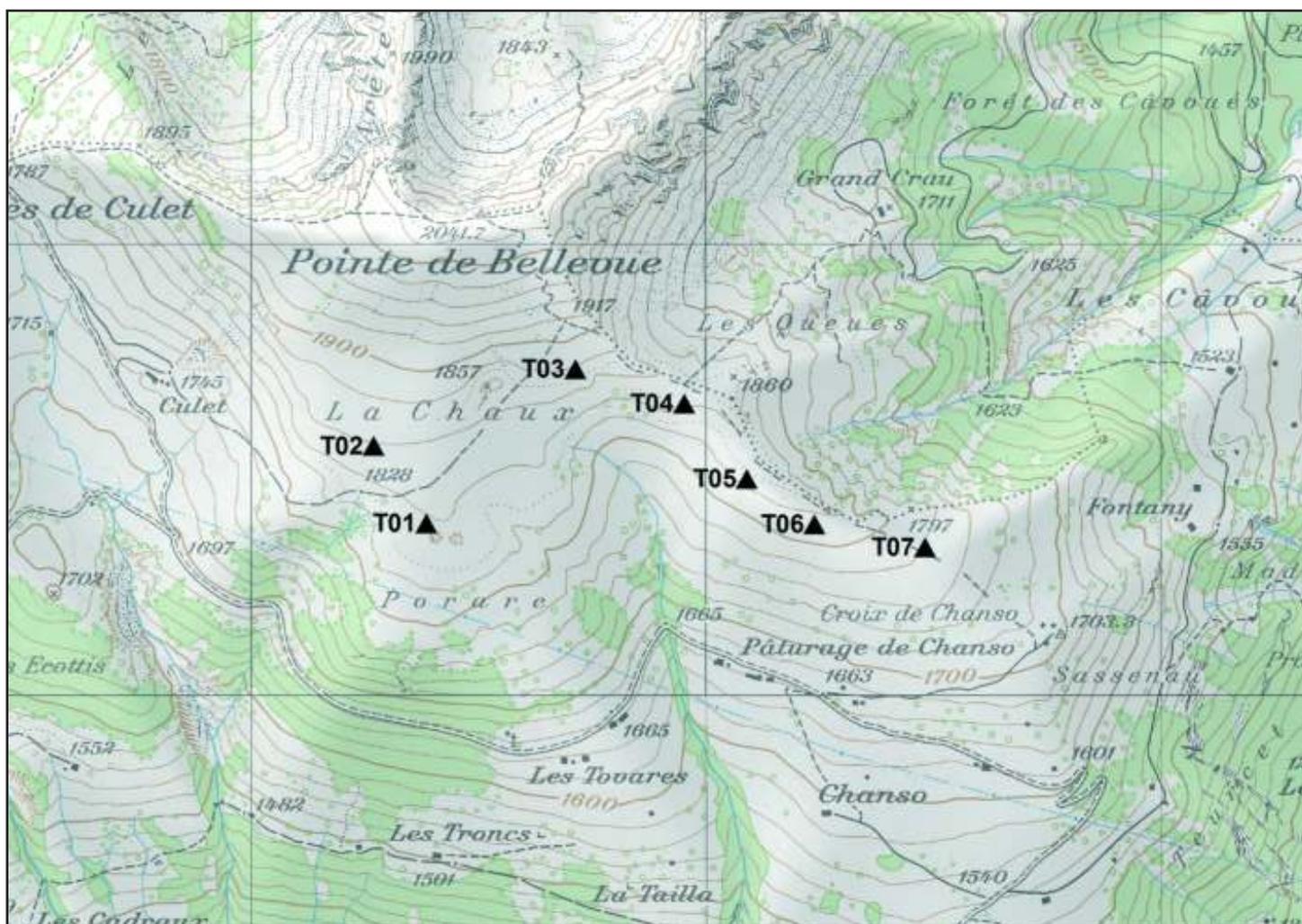
Le soutien aux énergies renouvelables fait partie des gènes valaisans. Preuve en est l'engagement, depuis des décennies, de notre canton en faveur de l'hydroélectricité. Nous sommes fiers de l'esprit avant-gardiste et entrepreneurial de nos aînés qui ont porté la réalisation de nos barrages. Alors, marchons dans leurs pas en soutenant l'énergie éolienne, afin que les générations à venir puissent également être fières de nous !

# 12.9 MILLIONS DE KILOWATTHEURES PAR AN

Les 7 éoliennes prévues sur le site de La Chaux de Bellevue produiront l'équivalent de la consommation en électricité de 3'600 ménages.

## IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

Les études ont permis de finaliser un projet assurant une intégration paysagère et environnementale optimale des 7 éoliennes.



▲ Eolienne

Arrière-plan:  
Office fédéral de topographie

Berne, 1.2.2016



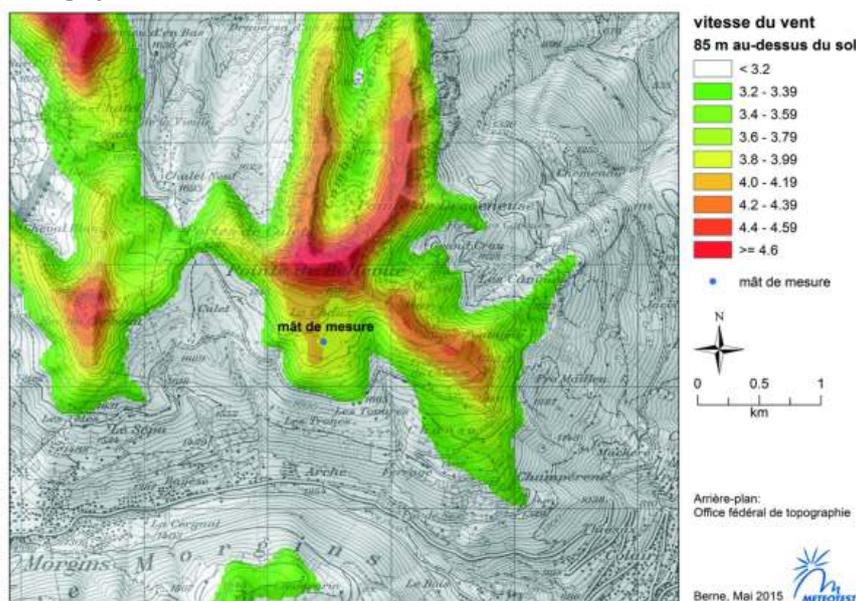
# ÉTUDES

**A**u-delà des mesures de vent, tout projet éolien repose sur de multiples analyses destinées à confirmer sa faisabilité. À Troistorrents, de nombreuses études techniques ont ainsi été menées, parmi lesquelles des études de transport, de génie civil, de raccordement au réseau électrique, ainsi que d'impact sur la navigation aérienne, les opérations militaires, les radars météorologiques et les faisceaux hertziens.

## LES MESURES DES VENTS

Le potentiel venteux avéré d'un site constitue la condition sine qua non au développement d'un parc éolien. C'est pourquoi les mesures des vents interviennent au tout début des études de faisabilité. À Troistorrents, des mesures ont été effectuées durant 2 ans à l'aide d'un mât de mesure, d'un anémomètre installé sur un pylône et d'un sodar. Ces mesures sont positives et permettent d'envisager sereinement la poursuite du projet éolien.

### Cartographie des ressources de vent à 85 m du sol



## ACCÈS ROUTIER AU SITE

Des aménagements routiers, notamment l'élargissement de certains tronçons existants et la création d'un nouveau tronçon, d'une longueur de 480 mètres, entre la route des Têtes et le chemin du Sépaz, seront nécessaires pour assurer l'acheminement du matériel pour la construction des éoliennes.

## RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Plusieurs variantes de raccordement au réseau électrique ont été étudiées, dont une variante via Morgins utilisant la galerie de la Crottaz, ainsi que trois variantes souterraines en direction de Monthey.

L'option retenue consiste en un raccordement souterrain de 16.5 kilovolts, depuis le parc éolien jusqu'à la station de la Crottaz, située à l'extrémité de la galerie du même nom. Le parc sera ensuite raccordé au réseau de transport existant, qui sera renforcé, en direction du poste de transformation de la Vièze, à Monthey. Cette variante permettra d'éviter les zones de prairies et pâturages secs.

## HISTORIQUE DU PROJET

### Décembre 2008

- › L'Assemblée primaire bourgeoise accepte à l'unanimité le principe d'un projet éolien sur des terrains bourgeoisiaux suite à une proposition du bureau d'ingénieurs EMCH+Berger.

### Janvier 2009

- › Premiers contacts avec Romande Energie.

### Janvier 2012

- › Présentation du projet aux différents services cantonaux.

### Avril 2012

- › Première présentation du projet aux associations de protection de l'environnement.

### Juin 2012

- › Signature de la convention entre la Commune, la Bourgeoisie et Romande Energie.
- › Le Conseil d'Etat du canton du Valais déclare le site de La Chaux / Culet propice au développement éolien.

### Août 2012

- › Mise à l'enquête du mât de mesure de vent.

### Octobre 2012

- › Installation du mât de mesure des vents sur le site de La Chaux / Culet et lancement des autres études techniques et environnementales.

### Novembre 2015

- › Deuxième présentation du projet aux associations de protection de l'environnement.

### Printemps 2016

- › Mise à l'enquête du plan d'aménagement détaillé (PAD).

# PAYSAGE

L'impact visuel d'un parc éolien est inhérent à la taille des installations. Il faut cependant savoir que celui-ci est réversible, une éolienne ayant une durée de vie d'environ 20 ans. À Troistorrents, l'impact du projet sur le paysage sera toutefois restreint, notamment en raison de la présence de pylônes à très haute tension sur le même site. De plus, les terrains où se trouveront les éoliennes pourront toujours être utilisés, notamment comme pâturages ou pour la randonnée.

Enfin, les plates-formes de pré-montage seront entièrement démontées après la construction. Quant aux surfaces de grutage, elles seront en grande partie remises en état et reverdies.



Photomontage

**Prise de vue: Bec du Corbeau**

Distance par rapport à l'éolienne la plus proche: 1'667 mètres

© Romande Energie



Photomontage

**Prise de vue: Morgins**

Distance par rapport à l'éolienne la plus proche: 2'796 mètres.

© Romande Energie



Photomontage

**Prise de vue: La Foilleuse**

Distance par rapport à l'éolienne la plus proche: 3'690 mètres.

© Romande Energie

# INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE

**E**n plus des études de vent et techniques précitées, le projet éolien de Troistorrents a fait l'objet, en étroite coordination avec les services cantonaux concernés, de multiples études destinées à mesurer son impact environnemental global : faune, flore, émissions sonores, protection contre les projections de glace, protection des eaux et des sols, géologie, etc.

Le dialogue avec les associations de protection de l'environnement a aussi fait partie des démarches menées par Romande Energie.

Enfin, un suivi environnemental est prévu après la construction des éoliennes de façon à garantir leur intégration optimale à moyen et long termes.

## ÉMISSIONS SONORES

Les études réalisées démontrent que l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) sera respectée au niveau du village de Morgins mais également au niveau des chalets situés dans la zone agricole proche du site.

Après la construction, des évaluations régulières seront effectuées et, si nécessaire, des mesures complémentaires seront mises en œuvre.

## FAUNE ET FLORE

L'impact du projet sur l'avifaune et sur la flore a été soumis à des études détaillées et est dans l'ensemble considéré comme faible. Pour le limiter, des mesures spécifiques sont toutefois proposées, comme par exemple le débroussaillage de certaines aires forestières, afin de contribuer à la préservation du tétras-lyre et de la bécasse, ou l'aménagement de mares pour favoriser la parnassie.



**Tétras-lyre**  
© DROSESA SA



**Parnassie des marais**  
© DROSESA SA

# PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

Ce projet a été accueilli favorablement par le canton du Valais lors de l'examen préalable du plan d'aménagement détaillé (PAD) mené en 2014. Depuis, les études de faisabilité techniques et environnementales ont été achevées et un dossier technique du PAD a été finalisé. Il sera mis à l'enquête au printemps 2016.

## CHANGEMENT D'AFFECTATION DU SOL

Un PAD est élaboré lorsqu'une portion d'un territoire communal est concernée par un changement d'affectation du sol, par exemple pour accueillir un nouvel équipement tel que des éoliennes. Cette mesure est rendue obligatoire par les législations fédérales et cantonales.

Les zones concernées par le projet de parc éolien de Troistorrents sont actuellement des zones de pâturages, utilisées également pour des activités sportives, notamment la randonnée estivale et hivernale. Le PAD vise à les modifier pour permettre de construire les éoliennes et les autres installations (accès, aires de grutage).

Pour autant que le PAD soit validé et entre en vigueur, le permis de construire du parc éolien sera à son tour

mis à l'enquête. Les études de détail seront alors finalisées, notamment de façon à intégrer les caractéristiques des éoliennes choisies.

## UN DOSSIER OUVERT À LA CONSULTATION

Le dossier complet du PAD comprend le règlement du PAD, le rapport d'impact sur l'environnement, les plans relatifs à celui-ci ainsi que l'ensemble des rapports d'experts (études techniques).

Il sera déposé au greffe municipal pour toute la durée de la mise à l'enquête. Il pourra ainsi être consulté par toutes les personnes intéressées durant les heures d'ouverture des bureaux communaux.

## DROIT DE SUPERFICIE

Tous les terrains concernés par le projet éolien appartiennent à la Bourgeoisie de Troistorrents. Lors de sa prochaine Assemblée primaire, prévue le 7 mars 2016, elle se prononcera sur l'opportunité d'accorder un droit de superficie à Romande Energie, soit de mettre à disposition les terrains nécessaires à la construction des 7 éoliennes prévues par le projet.

Dans un premier temps, ce droit de superficie serait constitué sous la forme d'une promesse conditionnelle, soumise à l'obtention, par Romande Energie, du permis de construire du parc éolien. Le cas échéant, la promesse se concrétiserait et le droit de superficie serait alors constitué et inscrit au registre foncier sous forme de servitude.

Si la Bourgeoisie accepte de mettre ses terrains à disposition pour la réalisation du projet, le processus de mise à l'enquête du PAD pourra se poursuivre et, si ce dernier est validé, une demande de permis de construire sera ensuite déposée par Romande Energie. Par contre, en cas de refus de la Bourgeoisie, le projet éolien de Troistorrents sera stoppé.

## RÉTRIBUTION

La Bourgeoisie de Troistorrents sera indemnisée pour l'occupation de ses terrains, sous forme d'une rente annuelle fixe de 10'000.- francs par éolienne pendant toute la durée d'exploitation. Elle touchera également une indemnité unique, calculée selon les recommandations de l'Union suisse des paysans, pour compenser les désagréments liés au chantier ; celle-ci n'est pas encore fixée.

La Commune de Troistorrents, quant à elle, touchera la même indemnité annuelle pendant l'exploitation du parc éolien. Elle bénéficiera également d'une rétribution pour chaque kilowattheure produit (allant de 0.1 à 0.5 centime) pour autant que le parc éolien réalise un bénéfice.

BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

## CONVOCAATION



L'Assemblée primaire bourgeoisiale est convoquée

**le lundi 7 mars 2016, à 19h00  
à la salle polyvalente de Troistorrents**

### ORDRE DU JOUR

- › Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Troistorrents
- Présentation du projet par Romande Energie:
  - L'enjeu du développement de la production reposant sur les énergies renouvelables, par Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie
  - Présentation détaillée du projet, par Guillaume Fuchs, Responsable de projets énergies renouvelables
- › Création d'un droit de superficie (DDP) sur la parcelle N° 1582, plan N° 25, au lieu-dit « Culet », propriété de la Bourgeoisie
  - Présentation et acceptation

**L'Administration bourgeoisiale**

# UN ENGAGEMENT DE TOUTES ET TOUS

**L**e plan d'aménagement détaillé du projet éolien de Troistorrents sera prochainement mis à l'enquête. Présenter un bon projet, respectueux de toutes les normes en vigueur et assorti, après la construction, d'un suivi de son impact, est très important. Mais nous souhaitons aller au-delà. En effet, entreprise régionale et partenaire des communes du Bas-Valais, Romande Energie entend avant tout proposer un parc éolien susceptible d'obtenir l'adhésion de la majorité des habitants de la commune et de la région.

Courriers d'information, flyers, stands aux Marchés Folkloriques, présentations au Conseil municipal sont autant d'occasions données à nos équipes d'expliquer les détails du projet élaboré avec soin depuis 2011 et d'échanger avec les personnes intéressées. Nous entendons poursuivre cette démarche d'information et de dialogue tout au long du projet.

Le projet éolien de Troistorrents représente une opportunité de développer localement un mode de production d'énergie d'origine renouvelable pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement de notre région et à son indépendance énergétique. Aussi, nous espérons que les citoyennes et les citoyens de Troistorrents auront à cœur de le soutenir.



**Pierre-Alain Urech,**  
Directeur général de  
Romande Energie

## INFORMATIONS PRATIQUES

### **ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE**

› Lundi 7 mars 2016 à 19h à la salle polyvalente de Troistorrents

### **PRÉSENTATION PUBLIQUE DU PROJET**

› Lundi 14 mars 2016 à 19h à la salle polyvalente de Troistorrents

### **SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET ÉOLIEN**

› [www.eoliennes-troistorrents.ch](http://www.eoliennes-troistorrents.ch)

### **CONTACT AU SEIN DE LA COMMUNE**

› [administration@troistorrents.ch](mailto:administration@troistorrents.ch)  
› + 41 24 476 80 10

COMMUNE DE TROISTORRENTS



## **INVITATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE**

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Troistorrents, sont invités à l'Assemblée primaire municipale

**le lundi 14 mars 2016, à 19h00  
à la salle polyvalente de Troistorrents**

### **ORDRE DU JOUR**

- › Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Troistorrents
- L'enjeu du développement de la production reposant sur les énergies renouvelables, par Christian Frère, Directeur de l'Unité d'affaires Energie de Romande Energie
- Présentation détaillée du projet, par Guillaume Fuchs, Responsable de projets énergies renouvelables
- Questions et réponses

**L'Administration communale**